

AVIS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2017-2020



Nom de la compétition : TROPHÉE CAPEL'SOLO

Grade : 5 C

Dates complètes : 27/05 et 16/09/2018

Lieu : Erdre - La Grimaudière

Autorité Organisatrice : ANCRE ( C 44022 )



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.1.1 Règle modifiée- la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.3 Les règlements fédéraux et les Règles de course Osiris Habitables du guide 2018.
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [C] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5<sup>e</sup>] catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 - à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L et QS
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en utilisant le logiciel d'inscription Régata Home commun à l'Ancre et le Sno.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
[Toutes]	[gratuit]

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : à domicile en utilisant le logiciel Régata Home, soit le matin des jours de régata avant 9h30 à l'Ancre.

- 5.2 Jauge et contrôles :  
A la discrétion du Président du Comité de course.
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
27/05 et 16/09	Matin : <b>10h15 *</b>	Toutes
27/05 et 16/09	Après-midi : <b>13h00 **</b>	Toutes

**\* En cas d'envoi du signal d'avertissement après 11h00, toutes les courses seront à suivre.**

**\*\* En fonction de l'heure de fin de la 1<sup>o</sup> course, un signal de retard pourra être signifié aux coureurs.**

- 5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h 30 ].

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :  
- [affichées selon la Prescription Fédérale] .

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours spécifique Erdre Ancre/SNO numérotés de 1 à 12. (édition Janvier 2018). (Disponible sur [www.ancrecn.fr](http://www.ancrecn.fr) page Doc Régates
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour [toutes les classes], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 [I] course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Courses retirées pour les deux journées de ce trophée :
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise
- (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises
- 9.3 Le système de classement est le suivant : [ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1°).
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps].

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Proclamation du classement provisoire le 27/05 et du final le 16/09 à 17h30 .

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE par courriel : [aso.ancre@neuf.fr](mailto:aso.ancre@neuf.fr) ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62.